

La naissance de l'Église orthodoxe autocéphale de Chypre

par Charalambos PETINOS

Selon les Actes des Apôtres, l'Église de Chypre fut fondée vers le milieu du I^{er} siècle par saint Barnabé, natif de Chypre, et saint Paul, qui ont réussi à convertir au christianisme le proconsul romain, gouverneur de l'île, Sergius Paulus¹.

Bien que l'évangélisation de l'île remonte aux temps apostoliques, la première hiérarchie cléricale sûrement attestée remonte seulement au concile de Nicée auquel prirent part les évêques insulaires². L'Église chrétienne de l'île, malgré les conditions favorables que lui procuraient son origine apostolique et le prestige de ses fondateurs, ne s'est pas imposée sans difficultés : les persécutions d'une part et la force de la foi païenne de l'autre, ont constitué des obstacles majeurs à son développement. A cet égard nous n'avons qu'à prendre l'exemple de Tychon, évêque d'Amathonte au milieu du IV^e siècle, pour nous en rendre compte. Tychon lors d'une visite à Paphos a essayé d'éloigner le peuple de la ville des mystères et des fêtes païennes dédiés à Aphrodite³. Même après la reconnaissance du christianisme par l'État, la foi païenne reste encore fortement implantée.

Dans ce travail, nous allons nous consacrer plus particulièrement à l'histoire de l'Église de Chypre pendant les IV^e et V^e siècles, nous allons voir la participation de cette Église aux conciles les plus importants et la façon dont elle a acquis son indépendance.

Pour mieux nous situer dans l'espace, examinons en premier lieu la situation géographique de l'île dans l'organisation administrative byzantine.

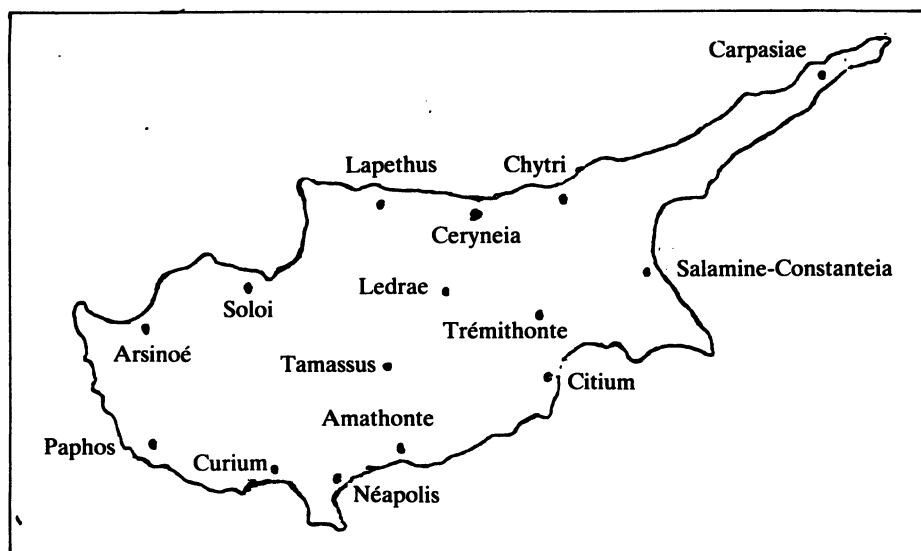
A partir de 330, Chypre est une province du diocèse d'Orient qui dépend de la préfecture d'Orient. Elle est gouvernée par un consulaire

1. Actes des Apôtres, 4, 36-37 ; 11, 19-20 ; 13, 1-12 ; 21, 40 ; 22, 1-4.

2. V. Laurent, *Le corpus des sceaux de l'Empire byzantin*, T. 2, p. 307. Les sceaux publiés par V. Laurent et qui concernent l'Église de Chypre sont à partir du VI^e siècle : les sceaux N° 1478-1487 du siège archiepiscopal Constanteia, 1488 de l'évêché de Paphos, 1489-1490 de l'évêché de Soloi.

3. H. Delehay, « Vie de saint Tychon », dans « Saints de Chypre », *Analecta Bollandiana*, 26, p. 230 ; Service des antiquités de Chypre, *Histoire et description de Palæa Paphos* (en grec), pp. 4-5.

Évêchés de l'île de Chypre



envoyé d'Antioche, chef-lieu du diocèse d'Orient. L'île fut divisée en quatorze districts dont les chefs-lieux sont : Salamine (Constanteia), Citium, Amathonte, Céryneia, Paphos, Arsinoe, Soloi, Lapethus, Ledrae, Chytri, Tamassus, Curium, Trémithonte et Carpasiae⁴.

La paix constantinienne n'a pas signifié pour autant une victoire finale facile pour le christianisme. La nouvelle religion devait faire face au paganisme encore très fort, notamment dans les milieux intellectuels. Elle devait aussi affronter le danger provenant de l'intérieur, dû à l'interprétation différente de certains points de sa doctrine.

Le christianisme antique est sorti assez rapidement d'une période doctrinalement assez fluide où des courants différents se côtoyaient et s'entrecroisaient. A mesure qu'ils se faisaient plus précis et plus exigeants, l'effort de réflexion sur les données essentielles de la foi et la volonté de les formuler en un ensemble structuré et cohérent et en un langage rationnel se faisaient sentir ; la marge de liberté dans leur interprétation est allée en se rétrécissant de plus en plus⁵.

4. Hiérocès mentionne 14 noms de villes pour Chypre, éd. E. Honigmann, *Le synekdhèmos d'Hiérocès et l'opuscule géographique de Georges de Chypre*, p. 38. Georges de Chypre en mentionne 13, p. 70. Dans les *Notitiae episcopatum ecclesiae Constantinopolitanae* de J. Darrouzès, T. I, Notitia 3, 143-159 (p. 234) nous trouvons 15 noms mentionnés, du fait qu'il ajoute Néapolis. Faisant des recoupements entre ces auteurs et les mentions des évêques participant aux différents conciles, nous pouvons esquisser une carte de l'île avec les chefs-lieux des districts où se trouvaient, en principe, les évêchés de l'île.

5. M. Simon, *La civilisation de l'antiquité et le christianisme*, Paris, Arthaud 1972, p. 308.

Cette situation a été affrontée au moyen des conciles auxquels participait une grande partie du haut clergé de l'Empire.

Pendant le concile, les participants débattaient des problèmes de l'époque et à la fin, ils soumettaient au vote les différentes propositions. La proposition qui obtenait la majorité des voix était considérée comme la vérité universelle et devait être appliquée partout (canon) ; en même temps le concile prononçait des sanctions contre les hérétiques⁶.

Les travaux des conciles n'étaient pas axés seulement sur les questions concernant la doctrine ; les évêques participants se penchaient aussi sur des problèmes généraux tels que l'organisation et la politique religieuse de l'Église. En fait le christianisme gagnant sa liberté veut se fixer une doctrine et une pratique bien définies et universelles.

Le concile œcuménique de Nicée et les premières difficultés entre l'Église de Chypre et le patriarcat d'Antioche.

L'arianisme est la cause de la réunion du premier concile œcuménique. Arius, le fondateur principal de cette doctrine, professait que la seconde personne de la Trinité n'était pas de la même nature que Dieu le Père, mais qu'elle était une créature de Dieu.

La doctrine d'Arius est née à Antioche et notamment grâce à Lucien et aux lucianistes, ainsi qu'à leur théorie sur le Logos. Ils niaient tous que « le fils de Dieu ait pris une âme humaine, et ne lui reconnaissent qu'un corps humain, pour pouvoir attribuer au Logos les affections humaines, comme la tristesse, la joie, etc., et pour pouvoir aussi le déclarer un être moindre que Dieu, une créature »⁷.

Cette doctrine des théologiens d'Antioche, qui tendait à subordonner dans la Trinité le Fils au Père, fut transplantée à Alexandrie par Arius ; là elle gagna du terrain car déjà au temps d'Origène il y avait dans l'Église d'Alexandrie une certaine hostilité à l'égard de la théologie de l'égalité (du Père et du Fils) et de plus, Alexandrie était depuis longtemps le centre des controverses philosophico-théologiques qu'elle accueillait avec empressement.

L'esprit d'Arius était naturellement disposé à la théologie purement rationaliste ; il reconnut que le terme « engendré » pouvait seul défendre l'existence personnelle du Fils. Il fonda son argumentation sur l'idée de génération et il en tira la conclusion que le Fils ne pouvait être coéternel au Père⁸.

Il réussit, malgré les tentatives faites pour le ramener à des vues

6. R. Metz, *Histoire des conciles*, Paris, Presses universitaires de France, 1968, pp. 10-11.

7. C.J. Hefele, *Histoire des conciles d'après les documents originaux*, Paris, Letouzey et Ané, 1907-1909, vol. I, pp. 348-349.

8. C.J. Hefele, *ibid.*, vol. I, pp. 351-352.

plus orthodoxes, à faire de nombreux adeptes surtout en Égypte car il était prêtre de l'Église d'Alexandrie⁹.

La nouvelle doctrine menaçait de porter une sérieuse atteinte à l'unité de l'Église, et Constantin qui venait de battre son rival Licinius et de réaliser l'unité de l'Empire, craignant probablement des troubles plus importants venant du sein de l'Église, a convoqué le concile et a même présidé quelques-unes de ses réunions¹⁰. La préoccupation de Constantin est d'établir la paix de l'Église. Dès 312, les querelles provoquées par le schisme donatiste lui donnent l'occasion d'intervenir dans les affaires intérieures de l'Église. C'est aussi pour mettre fin au conflit entre les Ariens et leurs adversaires, qu'il convoque en 324 le concile de Nicée. Une fois l'orthodoxie établie, il entend que les chrétiens s'y conforment¹¹.

Le nombre des évêques présents à Nicée varie selon les auteurs, mais tous mentionnent des chiffres de plus de 200 dont une grande partie sont des évêques orientaux¹².

Chypre a été représentée à ce concile par trois évêques : Cyrille de Paphos, Gelase de Salamine et Spyridon de Trémithonte¹³. Au cours du concile, les évêques de l'île ont soutenu les thèses orthodoxes et ont voté contre l'arianisme, comme d'ailleurs la majorité des évêques

9. C.O.D., pp. 1-5.

10. Eusèbe, *Vita Constantini*, Discours III, X-XIV ; ouverture des travaux du concile par l'empereur. Socrate, *Histoire eccl.*, P.G. vol. LXVII, col. 60. Sozomène, *Histoire eccl.*, Sources chrétiennes N° 306, livre I chapitre 17.

11. Schwartz, A.C.O., *Tomus quartus volumen alterum*, pp. 101-104, collectio codicis Parisini 1682, *Epistulae Constantini imperatoris*. Hefele, *op. cit.*, vol. I, pp. 403-404 : Lettre de l'empereur Constantin aux CCCXVIII évêques : « Je pense que tous connaissent que rien ne me tient plus à cœur que la piété envers Dieu. Il m'avait paru bon précédemment de convoquer une assemblée d'évêques dans la ville d'Ancyre de Galatie ; aujourd'hui, pour bien des raisons, il m'a semblé utile de réunir cette assemblée dans la ville de Nicée de Bithynie, tant afin d'en rendre plus facile l'accès aux évêques d'Italie et d'Europe, qu'à cause de la salubrité du climat et de la possibilité où je serai d'être présent pour prendre part à cette assemblée. Voilà pourquoi, frères très chers, je vous mande ma volonté qui est que vous vous rendiez sans délai dans la ville sus-dite de Nicée. Chacun de vous se préoccupant de ce qui est plus grave, se hâtera en évitant tout retard, afin d'assister effectivement, en personne, aux délibérations. Dieu vous garde, frères très chers ».

12. D'après Eusèbe, il y eut au concile de Nicée plus de 250 évêques et la foule des prêtres, des diacres et des acolytes qui les accompagnaient était presque innombrable, Eusèbe, *Vita Constantini*, Discours III, VII-IX. Athanase dit formellement qu'il y en avait 318, Athanase, *Epistula ad Afros*, P.G. vol. XXVI, col. 1031. Épiphane en mentionne aussi 318, Épiphane, *Haeres*, P.G. vol. XLII, col. 216. De même que Socrate dans *Histoire ecclésiastique*, P.G. vol. LXVII, col. 60 et suivantes.

13. Kédrénos, *Chronique*, vol. I, p. 502. Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, vol. II, col. 696, 700, 749. Pour Spyridon, célèbre pour ses miracles : Rufin, *Histoire eccl.*, P.L. vol. XXI, col. 470. Socrate, *Histoire eccl.*, P.G. vol. LXVII, col. 101.

présents¹⁴. A la fin des travaux du concile, l'empereur exila tous les Ariens¹⁵.

Un autre canon du concile donne le droit à chaque Église de nommer elle-même son chef¹⁶, ce qui par la suite sera très important pour l'Église de Chypre dans son conflit avec le Patriarcat d'Antioche.

La participation de l'Église de Chypre au concile de Nicée n'est pas totalement désintéressée : Chypre étant dépendante administrativement d'Antioche, le patriarche d'Antioche voulait contrôler l'Église de l'île en nommant et en consacrant son archevêque. Antioche prétendait à l'hégémonie sur ses voisins mais il ne s'agissait pas d'une autorité politique, c'était plutôt une *prostasia* morale et culturelle, donc une intervention plus ou moins directe dans les affaires de l'Église aussi.

Les évêques chypriotes présents au concile de Nicée réussirent à obtenir, en plus du canon général IV, le vote d'un autre canon les concernant plus particulièrement et qui, dans une de ses parties, est favorable à l'indépendance de l'Église de l'île. Le concile reconnut la primauté du patriarche d'Antioche sur l'Église de Chypre mais en même temps laissa une possibilité aux évêques de l'île de désigner eux-mêmes leur archevêque. Un des canons du concile dit : « Si l'archevêque de Chypre meurt pendant l'hiver et que le peuple ne puisse pas prévenir le patriarche d'Antioche à cause du mauvais temps et de la tempête¹⁷, pour que celui-ci leur désigne son successeur, ils doivent lui écrire et lui demander de leur permettre de désigner leur archevêque. Dans ce cas le patriarche ne doit pas le refuser. Après avoir reçu la lettre, il doit permettre aux treize évêques de désigner son successeur parce que si l'archevêque de Chypre meurt au début de l'hiver, l'Église de l'île

14. C.O.D., conciliorum Nicaenorum, canons V et VI. Sozomène et Socrate nomment les évêques qui ont soutenu Arius : Eusèbe de Nicomédie, Théognis de Nicée, Marin de Chalcédoine, Théodore d'Héraclée en Thrace, Ménophante d'Ephèse, Patrophile de Scythopolis, Narcisse de Cilicie, Théonas de Marmarica, Second de Ptolémaïs en Égypte et Eusèbe de Césarée qui a tenté de réconcilier les deux parties. Aucun évêque chypriote n'y est mentionné. Sozomène, *Histoire eccl.*, Sources chrétiennes N° 306, livre I, 21. Socrate, *Histoire eccl.*, P.G. vol. LXVII, col. 60 et suivantes. Athanase donne le symbole du concile de Nicée : la nature du Christ est reconnue étant la même que celle du Père, *Hist. arianorum ad monachos*, P.G. vol. XXV col. 741.

15. Socrate, *ibid.*, col. 78. Rufin, *ibid.*, col. 471.

16. C.O.D., conciliorum Nicaenorum, canon IV.

17. J. Rougé, *L'organisation du commerce maritime en Méditerranée sous l'Empire romain*, pp. 32-33. Les conditions atmosphériques générales déterminent en Méditerranée deux périodes nettement opposées : celle où l'on navigue, où la mer est ouverte, et celle où la navigation est suspendue, où la mer est fermée, *mare clausum*. En général la période ouverte à la navigation va du début mars au milieu novembre ; l'ouverture de la mer est symbolisée par une cérémonie religieuse, le *naugium Isidis*, au cours de laquelle un modèle réduit de navire était lancé sur la mer, portant sur sa voile une inscription en lettres d'or ; ces lettres répétaient le vœu pour le recommencement des relations maritimes heureuses. Pendant le reste de l'année la mer était fermée.

resterait sans tête, à cause du temps, pendant très longtemps et cela créerait sans doute des problèmes »¹⁸.

En fait cette décision ménage les deux parties en présence. Le patriarche d'Antioche conserve la primauté sur l'Église de Chypre (nomination et consécration de son archevêque), mais en même temps les évêques de Chypre peuvent nommer eux-mêmes leur archevêque quand les conditions climatiques les empêchent de le consulter. Dans ce cas les évêques de Chypre doivent écrire au patriarche, le prévenir et nommer eux-mêmes leur archevêque. Mais si les mauvaises conditions de navigation les empêchaient de consulter le patriarche, comment pourraient-ils lui envoyer une lettre ?

Par ailleurs l'Église de Chypre, forte de son appui local demande son indépendance à l'égard du Patriarcat d'Antioche. L'isolement géographique de l'île a dû aussi jouer pour l'indépendance de son Église¹⁹.

Sardique : la confirmation de la position orthodoxe de l'Église de Chypre

Malgré la condamnation de l'arianisme par le concile de Nicée, celui-ci a continué à se développer et à constituer de nouveau un danger pour l'unité de l'Église²⁰.

C'est ainsi qu'un nouveau concile a été tenu à Sardique en 343-344. Ce concile n'est pas considéré par l'Église orthodoxe comme un concile œcuménique. L'usage de l'appellation concile œcuménique et la liste de ces conciles ont été établis par la pratique ; l'Église orthodoxe reconnaît sept conciles œcuméniques.

18. Hefele, *Histoire des conciles*, vol. I, p. 355: *Concilii Nicaeni, Canones Arabici*, canon XXXVII, De electione archiepiscopi Cypri (= J. Hackett, A. *History of the Orthodox Church of Cyprus*, New York Burt Franklin 1901, (p. 14). «De electione archiepiscopi Cypri subjecti patriarchae Antiochiae. Si episcopus Cypri diem suum in hieme obierit, et non potuerint populi propter tempestatem maris mittere Antiochiam, ut patriarcha Antiochenus constituat ipsis archiepiscopum loco mortui, debent scribere ad patriarcham et petere ab eo ut permittat eis constituere quem voluerint; neque prohibebit hoc patriarcha, postquam ad eum scriptum fuerit: sed potius concedat XIII episcopis, ut congregentur et constituent archiepiscopum loco mortui: ne defuncto archiepiscopo principio hiemis, sine capite propter tempestatem remaneant, et ne aliquis fortassis ex XIII episcopis a vita recedat et non sit archiepiscopus qui constituat episcopum loco mortui: atque ita fiat, ut loco eo anno archiepiscopo careant: ob hanc causam constitutum est hoc; et qui contradixerit, synodus eum excommunicat ».

19. J. Darrouzès, *Textes synodaux chypriotes*, R.E.B., T. 37, p. 67.

20. Avec le règne de Julien les partisans d'Arius ont essayé de s'organiser de nouveau et de renverser la situation créée par le concile de Nicée. Saint Athanase, *Apologia contra Arianos*, P.G. vol. XXV, col. 281-310. La date du concile de Sardique est controversée. Socrate et Sozomène fixent l'année 347, sous les consuls Rufin et Eusèbe, la onzième année après la mort de Constantin, par conséquent après le 22 mai 347. Socrate, *Histoire eccl.*, P.G. vol. LXVII, col. 233. Sozomène, *Histoire eccl.*, P.G. vol. LXVII, col. 1064. D'autres historiens actuels donnent comme date du concile la date de 343-344. Hefele, *op. cit.*, vol. I seconde partie, pp. 737-741. Le concile a été convoqué par les empereurs Constant et Constance sur le désir du pape Jules. Athanase, *Apologia contra Arianos*, P.G. vol. XXV, col. 324. Mansi, *op. cit.*, vol. III, col. 58.

Chypre a été représentée par douze évêques à ce concile, ce qui montre le développement considérable et l'organisation de l'Église chrétienne de l'île.

Les douze évêques chypriotes qui ont signé les décisions du concile sont ; Aphxibius, Photius, Gelase, Aphrodisius, Irinicus, Nounechius, Athanase, Macedonius, Triphyllius, Spyridon, Norbanus et Sosocratis. Ils étaient respectivement les évêques de : Constanteia, Citium, Amathonte, Néapolis, Curium, Paphos, Soloi, Ceryneia, Ledrae, Trémithonte, Chytri et Tamassus²¹.

Le principal thème de discussion pendant le concile fut encore l'arianisme ; ses travaux se sont conclus par une nouvelle condamnation de l'hérésie et une confirmation du symbole de la foi de Nicée. Les évêques de Chypre ont de nouveau voté contre l'arianisme²².

Le concile œcuménique de Constantinople

Pendant les règnes de Constance (337-361) et de son successeur Julien (361-363) l'Église de Chypre doit avoir subi de grandes difficultés ; d'un côté les Ariens prennent le dessus, détruisent les documents du concile de Nicée et persécutent leurs adversaires et, d'autre part, Julien veut restaurer l'ordre ancien en matière de religion, donc il persécute les chrétiens.

Pendant cette période beaucoup d'hérésies paraissent dans l'Empire. Selon Polybe de Ricocurura, biographe de saint Epiphane, on trouve à Chypre deux hérésies importantes, la gnose et le marcionisme²³.

La gnose est née du contact du christianisme et du paganisme, syncrétisme qui emprunte à l'antiquité finissante et aux religions à mystères le besoin de salut et de rédemption. C'est en quelque sorte une tentative de transformer la doctrine chrétienne en une cosmologie mystique et une doctrine de rédemption. Cette hérésie eut à un moment son siège à Constanteia. Le marcionisme ne reconnaît pas l'Ancien Testament ni la totalité des écrits des quatre évangélistes. Pour Marcion et ses disciples, le Christ est descendu sur la terre avec une apparence d'homme ; ils le distinguaient aussi de Jésus né de Joseph et de Marie.

Avec le climat favorable que les différentes hérésies ont trouvé entre 337 et 363 (surtout l'arianisme), un nouveau rassemblement des évêques de l'Empire devenait inévitable. C'est Théodose qui convoqua le clergé de l'Empire en 381, à Constantinople, pour discuter de nouveau principalement de l'arianisme, qui prenait des proportions inquiétantes au sein de l'Église²⁴. Le concile proclama l'égalité divine

21. Mansi, *ibid.*, vol. III, col. 65.

22. Mansi, *ibid.*, coll. 77-78.

23. *Sancti Epiphani Acta*, P.G. vol. XLI col. 119. Gnose, P.G. vol. XLI col. 329-363. Marcionisme, P.G., vol. XLI, col. 695-817.

24. Socrate, *op. cit.*, col. 576 ; la lettre de convocation du concile n'existe plus.

du Père, du Fils et du Saint-Esprit et condamna l'arianisme sous ses diverses formes²⁵.

Pour l'Église de Chypre ont participé à ce concile les évêques Julien de Paphos, Théodose de Trémithonte, Tychon de Tamassus et Mnémonius de Citium²⁶.

Pendant les travaux du concile, les évêques chypriotes ont soutenu de nouveau les thèses « orthodoxes » et ont voté, comme aux conciles de Nicée et de Sardique, contre l'arianisme. A la fin des travaux du concile, Théodose rend, le 30 juillet 381 à Héraclée, le décret suivant : « Toutes les Églises seront immédiatement données aux évêques qui confessent l'égalité divine du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et qui sont en communion avec Nectaire de Constantinople ; en Égypte avec Timothée d'Alexandrie ; en Orient avec Pélage de Laodicée et Diodore de Tarse ; dans l'Asie proconsulaire et dans le diocèse d'Asie avec Amphiloque d'Iconium et Optime d'Antioche (en Pisidie). Tous ceux qui ne sont pas en communion avec les susnommés doivent être tenus pour hérétiques déclarés et, comme tels, chassés de l'Église²⁷.

Le concile œcuménique d'Ephèse et les nouvelles difficultés entre l'Église de Chypre et le Patriarcat d'Antioche

Au début du v^e siècle, un nouveau danger commença à peser sur l'unité de l'Église ; il concernait cette fois la personne même du Christ. Deux conceptions s'affrontaient : l'une, représentée par l'École d'Antioche, mettait l'accent sur la séparation des deux natures du Christ (divine et humaine) ; l'autre, représentée par l'École d'Alexandrie, mettait au contraire l'accent sur l'union des deux natures. Nestorius qui avait étudié à Antioche et qui était devenu, en 428, évêque de Constantinople, poussa à l'extrême la conception de ses maîtres : il sépara les deux natures au point de prétendre que l'on ne pouvait pas donner à Marie le titre de Mère de Dieu (Théotokos) ; on pouvait, tout au plus, l'appeler Mère du Christ (Christotokos)²⁸.

L'Église est, à nouveau, très sérieusement menacée dans son unité, c'est pourquoi l'empereur Théodose II décide de convoquer à Ephèse, en 431, les représentants de tout l'épiscopat de l'Empire²⁹.

L'Église de Chypre fut représentée à ce concile par cinq évêques : Tychon de Chytri, Sapricio de Paphos, Reginus de Constanteia, Evagrius de Soloi et Zénon de Citium³⁰.

25. C.O.D., *concilium Constantinopolitanum*, I, 381, canon I : confirmation des décisions du concile de Nicée. Canon VII : condamnation des Ariens.

26. Mansi, *ibid.*, vol. III, col. 570.

27. Sozomène, *Histoire eccl.*, P.G. vol. LXVII, col. 1436.

28. Schwartz, A.C.O., *tomus primus volumen tertium*, pp. 18-19, V, paragraphes 1, 2, 3. Marius Mercator, P.L. vol. XLVIII, col. 763.

29. Mansi, *op. cit.*, vol. IV, col. IIII.

30. Schwartz, A.C.O., *Exemplar gestorum quae acta sunt in sancta synodo Ephesina metropoli de recta fide*, p. 54, paragraphe I.

Finalement c'est l'empereur qui donna une solution à la question à cause de l'échec de la tentative de réconciliation entre les deux parties en présence. Après consultation des représentants des deux tendances, il se prononça en faveur de l'union ontologique (ou hypostatique) des deux natures dans le Christ et de la légitimité de l'expression Théotokos. Nestorius fut banni par décret impérial³¹.

Les évêques de Chypre étaient dès le début des travaux du concile contre Nestorius et ses disciples, d'autant plus qu'il représentait en quelque sorte le Patriarcat d'Antioche qui constituait un danger majeur pour l'indépendance de l'Église de l'île³². Par ailleurs, le concile a de nouveau confirmé les décisions et la foi dégagées lors du concile de Nicée³³.

Les votes des conciles précédents n'ont pas eu le résultat que l'Église de Chypre espérait. Il apparaît qu'au début du v^e siècle le patriarche d'Antioche a demandé le droit de consacrer les archevêques de l'île. Le clergé de Chypre a fortement résisté et le différend a été présenté au concile d'Ephèse par les représentants de l'Église chypriote. Le patriarche d'Antioche s'est trouvé accusé, car il avait malmené l'archevêque de l'île Troilus, quand celui-ci était allé lui rendre visite. Les évêques de Chypre demandaient l'indépendance totale du synode de l'Église de l'île et l'autorisation de nommer et de consacrer les évêques et l'archevêque de leur Église, sans aucune intervention extérieure³⁴.

Le concile tint compte de la proposition des évêques chypriotes et décida que toutes les Églises consacraient leurs propres évêques, selon les canons des Saints Pères et la coutume³⁵.

Le Patriarcat d'Antioche demanda d'intervenir dans les affaires intérieures de l'Église de Chypre, mais sans aucun appui légal ; il n'existe aucun texte ni aucune loi qui lui donnent ce droit. Ainsi l'Église de Chypre acquit son autonomie en profitant, d'une part, du fait que le Patriarcat d'Antioche était mal vu après la condamnation du nestorianisme, originaire de son École, et d'autre part, du fait que ses représentants au concile d'Ephèse étaient contre cette doctrine.

31. Schwartz, *ibid.*, pp. 47-52, XX, XXI, XXII ; pp. 85-89. C.O.D., *concilium Ephesinum*, pp. 33-56, canon IV : condamnation de Nestorius « De clericis qui Nestorii errorem sapiunt. Si qui vero abscesserint clericorum et praesumpserint vel clam vel palam ea quae Nestorii aut ea quae Caelestii sunt, sentire, et hos a sancta synodo esse depositos ». Mansi, *op. cit.*, vol. IV, col. 1395.

32. Schwartz, A.C.O., pp. 119-120, Gesta, XLVI paragraphe I. *Idem*, pp. 168-169, *Omelia Regini episcopi Constantiae Cypri*, LVIII.

33. C.O.D., *concilium Ephesinum*, canon VII.

34. Mansi, *op. cit.*, vol. IV, col. 1465-1468.

35. C.O.D., *concilium Ephesinum*, canon VII : confirmation des canons des conciles précédents ; canon VIII : déclaration de l'Église de Chypre comme Église autocéphale. Hackett, *History of the Orthodox Church of Cyprus*, p. 19 (= Tillemont, *Mémoires*, vol. XIV, p. 444).

Le concile œcuménique de Chalcédoine et la victoire de l'Église de Chypre dans le conflit avec le Patriarcat d'Antioche

La trêve obtenue à la suite du concile de 431 fut de courte durée. En effet, Eutychès, chef d'un couvent de Constantinople, unit tellement les deux natures du Christ qu'il prêchait que les deux natures se confondaient ; il déclarait qu'il n'avait qu'une seule nature en Lui, la divine. Cette hérésie a pris le nom de monophysisme, des deux termes grecs *monos* et *physis*, qui signifient une seule nature³⁶.

Ainsi l'empereur Marcien convoque en 451 l'ensemble de l'épiscopat de l'Empire à Chalcédoine, un faubourg de Constantinople, pour se pencher sur le nouveau problème³⁷.

De la part de l'Église de Chypre sont présents à ce concile les évêques Epiphane de Soloi, Epaphroditos de Tamassus et Soter de Théodosia. Epiphane représentait aussi l'archevêque Olympius, Soter les évêques Heliodore d'Amathonte et Proechius d'Arsinoe, et Epaphroditos l'évêque Didyme de Lapethus. Photinos de Chytri a envoyé comme représentant le diacre Dionysios³⁸.

Le concile condamna le monophysisme et précisa de nouveau la doctrine concernant les deux natures dans la personne du Christ³⁹. Les représentants de l'Église chypriote votèrent contre le monophysisme⁴⁰.

Confirmant les décisions des conciles précédents, le concile de Chalcédoine éclairait encore davantage la question de la succession des évêques des différentes Églises en précisant que chaque Église devait nommer ses évêques et ses archevêques et qu'aucune ne devait rester sans chef pendant plus de trois mois⁴¹.

Malgré toutes les décisions des conciles en faveur de l'indépendance de l'Église de Chypre, le Patriarcat d'Antioche la remit en question pendant le règne de Zénon.

Le patriarche d'Antioche, nommé à ce poste par l'empereur, rouvrit le débat. Fort de son amitié avec l'empereur il aurait sûrement eu gain de cause, mais entretemps, une histoire légendaire est venue au secours de l'Église chypriote. Suite à une vision de l'archevêque de Chypre Anthémios, le corps de l'Apôtre Barnabé a été découvert, avec une copie de l'évangile selon Mathieu. Cet événement prouvait l'origine apostolique de l'Église de l'île et, devant cette « preuve », Zénon ne put rester indifférent, d'autant plus que l'archevêque de Chypre lui offrit en cadeau la copie de l'évangile trouvée dans la tombe. L'empereur à son

36. R. Metz, *op. cit.*, p. 27.

37. C.O.D., pp. 57-60 : décision et convocation de l'empereur. Mansi, *op. cit.*, vol. VI, col. 551-553.

38. Mansi, *op. cit.*, vol. VII, col. 126. Hackett, *op. cit.*, pp. 32-33.

39. C.O.D., *concilium Chalcedonense*, canon I : confirmation des décisions des conciles précédents.

40. Mansi, *op. cit.*, vol. VII, col. 137 : signature des décisions du concile par Epiphane en lieu et place d'Olympius, évêque de la métropole de Chypre.

41. C.O.D., *concilium Chalcedonense*, canons XII et XXV.

tour réaffirma l'indépendance de l'Église de l'île et confirma les privilèges impériaux que possédait son archevêque : signer à l'encre rouge, porter une chape de pourpre impériale ainsi que le sceptre impérial⁴².

Ce fut la dernière tentative du Patriarcat d'Antioche pour mettre sous son autorité l'Église chypriote : son nestorianisme lui avait fait perdre toute considération dans le monde orthodoxe.

Pendant les conciles, l'Église chypriote a toujours gardé une position orthodoxe ; elle a toujours voté contre ceux qui ont été qualifiés, plus tard, d'hérétiques et elle a su tirer profit de cette situation, car elle a échappé ainsi au contrôle du Patriarcat d'Antioche et elle a obtenu un statut très avantageux, celui d'Église autocéphale.

Bibliographie succincte

1. Delehaye H., « *Saints de Chypre* », *Analecta Bollandiana* vol. 26 pp. 161-301, Bruxelles 1906.
2. Guillou A., *La civilisation byzantine*, Paris, Arthaud 1974.
3. Laurent V., « *Les fastes épiscopaux de l'Église de Chypre* », R.E.B., T. VI, pp. 153-166, Bucarest, Institut français d'études byzantines, 1948.
4. Hackett J., *A history of the Orthodox Church of Cyprus*, New York, Burt Franklin 1901.
5. Hefele C.J., *Histoire des conciles d'après les documents originaux*, Paris, Letouzey et Ané, 1907-1909.
6. Hill G., *A history of Cyprus*, vol I, *To the conquest by Richard Lion Heart*, Cambridge at the University Press 1949.
7. Honigmann E., *Recherches sur les listes des Pères de Nicée et de Constantinople*, Byzantion T. II, pp. 429-449, Bruxelles, 1936.
8. Karouzis G., *Géographie de Chypre* (en grec), Nicosie 1981.
9. Metz R., *Histoire des conciles*, Paris, P.U.F. 1968.
10. Ostrogorsky G., *Histoire de l'État byzantin*, Paris, Payot 1956.
11. Piétri Ch., *Roma Christiana : recherches sur l'Église de Rome, son organisation, sa politique, son idéologie de Miltiade à Sixte III, 311-440*, Rome, École française de Rome, 1976.
12. Rougé J., *Recherches sur l'organisation du commerce maritime en Méditerranée sous l'Empire romain*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1966.
13. Simon M., *La civilisation de l'antiquité et le christianisme*, Paris, Arthaud, 1972.

42. L'histoire de cet événement est illustrée en quatre scènes par les fresques du monastère construit à l'emplacement de la tombe de saint Barnabé : la vision d'Anthémios, la découverte de la tombe et la déclaration par l'empereur de l'indépendance de l'Église de Chypre. *B.C.H.*, 1971, pp. 538-540, la mission française de l'université de Lyon II a trouvé l'emplacement de la tombe de saint Barnabé. Kédrenos, *Chronique*, vol. 1, pp. 618-619 : « ... toutô tō chronō to tou hagiou apostolou Barnaba leipsanon heurethē en Kuprō, hupo dendron kerasean histamenon, echon epi tou stēthous to kata Matthaion euangelion idiographon autou tou apostolou Barnaba. Ex hēs prophaseōs ektote gegone mētopolis hē kupros, kai tou mē telein hupo Antiocheian all'hupo Kōnstantinoupolin. To de toiouton euangelion Zēnōn apetheto en tō palatiō, en tō naō tou hagiou Stephanou en tē Daphnē ».

Sources consultées

1. Alberigo, Joannou, Leonardi, Prodi, *Conciliorum Œcumenicorum decreta*, edidit : Centro di documentazione Istituto per le scienze religiose — Bologne. Editio altera Herder K.G. Fribourg en Brisgau 1962.
2. Athanase, *Epistola ad Afros episcopos*, P.G. vol. 26, col. 1029-1048, Paris, Migne, 1857.
3. Athanase, *Apologia contra Arianos*, P.G. vol. 25, col. 239-410, Paris, Migne, 1857.
4. Cédrenus G., *Chronique*, Bonn éd. Weberi, 1839.
5. Darrouzès J., *Textes synodaux chypriotes*, R.E.B. T. 37, Institut français d'études byzantines, pp. 5-122, Paris 1979.
6. Darrouzès J., *Notitia episcopatum ecclesiae Constantinopolitanae*, Paris, Institut français d'études byzantines, 1981.
7. Epiphane, *Haeres*, P.G. vol. XLII col. 11-774, Paris, Migne, 1858.
8. Eusèbe, *Vita Constantini magni*, par Heikel I. A., Leipzig, J.C. Hinrichs'sche Buchhandlung, 1902.
9. Georges de Chypre, *L'opuscule géographique de*, édité par Honigmann E., Bruxelles, Éditions de l'institut de philologie et d'histoire orientales et slaves, 1939.
10. Hiérokls, *Le synekdomos*, édité par Honigmann E., Bruxelles, Éditions de l'institut de philologie et d'histoire orientales et slaves, 1939.
11. Karageorghis V., *Chronique des fouilles à Chypre*, articles dans B.C.H., École française d'Athènes, de 1957 à 1981.
12. Laurent V., *Le corpus des sceaux de l'Empire byzantin*, T. 2, *l'Église*, Paris, Institut français d'études byzantines, C.N.R.S., 1965.
13. Mansi J.D., *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, Florence 1759.
14. Marius Mercator, *Nestorii sermones*, P.L. vol. XLVIII, col. 757-864.
15. Rufin, *Histoire ecclésiastique*, P.L. vol. XXI, col. 467-540.
16. Schwartz E., *Acta conciliorum œcumenicorum*, Berlin et Leipzig, éd. Walter de Gruyter, 1914 et suiv.
17. Service des antiquités de Chypre, *Histoire et description de Palea Paphos* (en grec), Nicosie 1965.
18. Socrate, *Histoire ecclésiastique*, P.G. vol. LXVII, col. 33-842, Paris, Migne, 1859.
19. Sozomène, *Histoire ecclésiastique*, livres I et II, Sources chrétiennes n° 306, Paris, éditions du Cerf, 1983. Voir aussi P.G. vol. LXVII col. 843-1416, Paris, Migne, 1859.

A.C.O. : Acta conciliorum œcumenicorum.

B.C.H. : Bulletin de correspondance hellénique.

C.O.D. : Conciliorum œcumenicorum decreta.